

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 13 JUIN 2025**

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 13 du mois de juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	COMMUNES	TITULAIRES		Présents		Abs, exc		SUPPLEANTS		Présents		Abs, exc	
1	Abymes	DAVID	Pierre-Emile	X				HOUBLON	Christine				
2	Abymes	LOUIS-MARIE	Annie	X				CELIGNY	Jean-Luc				
3	Anse-Bertrand	DELTA	Edouard		X			BELIA	Georges				
4	Anse-Bertrand	BERAL	Olga	X				ELEORE	Jean-Pierre				
5	Baie-Mahault	EUSTACHE	Fred	X				CHALUS	Ary				
6	Baie-Mahault	MOUSSE	Tony	X				BERNADOTTE	Denis				
7	Baillif	BABEL	Francis	X				LICIUS	Romain				
8	Baillif	FAIRFORT	Éric		X			BABEL	Fred				
9	Basse-Terre	ATALLAH	André		X			ISSA	Jean-François				
10	Basse-Terre	PETRO	Sonia		X			REJON	Philippe				
11	Bouillante	ABELLI	Thierry		X			COËZY	Georget				
12	Bouillante	ABSALON	Kévin		X			SIBA	Denise				
13	Capesterre B/E	ZOZO	Gaby		X			DORVILLE	Murielle				
14	Capesterre B/E	JOSPITRE	Christian	X				BALON	David				
15	Deshaies	OPET	Ghislaine		X			PHILETAS	Christina				
16	Deshaies	VALLUET	Anselme	X				MOUILA	Gladys				
17	Désirade	ROBIN	Sabrina		X			SAINT-AURET	Sylvette				
18	Désirade	DESIREE	Pierre		X			ROSEAU	Fabrice				
19	Gosier	FRAIR	Jules		X			BORDELAIS	Félicien				
20	Gosier	JEANNE	Ghylaine		X			BEAUPERTHUY	Emmery				
21	Gourbeyre	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole	X				DI RUGGIERO	Patrick				
22	Gourbeyre	POMPILIUS	Anaïs		X			DI RUGGIERO	Nicole				
23	Goyave	EMMANUEL	Félix	X				SAHAI	Serge				
24	Goyave	BROCHANT	Patrick		X			TARER	Philippe				
25	Lamentin	MARICEL	Arthur	X				SAPOTILLE	Jocelyn				
26	Lamentin	COMBES	Yvon		X			BEAUZOR	Lucien				
27	Marie-Galante	MAES	Jean-Claude		X			ETZOL	Maryse				
28	Marie-Galante	NAVIS	François		X			TOTO	Joel				
29	Morne -à - l'Eau	MANNE	Éric		X			DANQUIN	Alberte				
30	Morne -à - l'Eau	BONTE	Jean-Louis	X				EMMANUEL	Anaïs				
31	Moule	DULAC	Daniel	X				PELAGE	Patrick				
32	Moule	ARMOUGOM	Betty	X				LOQUES	Rose-Marie				

	COMMUNES	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	Petit-Bourg	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard	X	
34	Petit-Bourg	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	Petit-Canal	CHERALDINI	Laurent	X		VERVIN	Rony		
36	Petit-Canal	KINDEUR	Ornella	X		MORDIER	Rose-Lise		
37	Pointe-à-Pitre	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	Pointe-à-Pitre	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	Pointe-Noire	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	Pointe-Noire	MELANE	Merlin	X		FAMIBELLE	Roselise		
41	Port-Louis	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	Port-Louis	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	Saint-Claude	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	Saint-Claude	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	Sainte-Anne	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	Sainte-Anne	COUPPE DE K/MARTIN	Georges		X	NARDIN	Georges	X	
47	Sainte-Rose	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	Sainte-Rose	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	Saint-François	ABELA	Jean-Marie	X		PARSHAD	Alain		
50	Saint-François	ALBERT	Richard		X	VEYRIER	Didier		
51	Terre de Bas	EZELIN	Jean-Claude		X	BRUDEY	Jérôme		
52	Terre de Bas	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	Terre de Haut	BONBON	Louly		X	BRUDEY	Jérôme		
54	Terre de Haut	PROCIDA	Gérard		X	AZINCOURT	Allan		
55	Trois-Rivières	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	Trois-Rivières	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	Vieux-Fort	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	Vieux-Fort	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	Vieux-Habitants	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	Vieux-Habitants	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Secrétaire de séance : Mme Betty ARMOUGON

Procuration : Monsieur Éric LATCHOUMANIN à Monsieur Georges COUPPE DE K/MARTIN

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat.

Le 7 mars 2025, l'assemblée a procédé à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2025. Ce dernier, voté en équilibre, s'élève à 10 309 446 € à la section de fonctionnement et à 16 178 228 € à la section d'investissement.

Il convient maintenant de se prononcer sur le budget supplémentaire de l'exercice 2025.

Pour rappel, celui-ci se divise en plusieurs parties distinctes :

- le report des restes à réaliser de l'exercice 2024 ;
- la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2024 ;
- la décision modificative n° 1 qui amende le budget primitif 2025.

I.LE REPORT DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2024

Dans le cadre de l'approbation du compte financier unique 2024, les restes à réaliser s'établissent comme suit :

- Les dépenses engagées non mandatées :

DETAIL DES RESTES A REALISER 2024 EN DEPENSES		
Chap. / art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		22 234 670,66
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation [BA,régie]	0,00
14	Opération d'équipement n° 14	12 036 247,37
15	Opération d'équipement n° 15	2 398 754,91
16	Opération d'équipement n° 16	170 504,18
17	Opération d'équipement n° 17	2 991 665,96
18	Opération d'équipement n° 18	1 960 147,17
22	Opération d'équipement n° 22	0,00
23	Opération d'équipement n° 23	641 781,97
24	Opération d'équipement n° 24	554 234,95
25	Opération d'équipement n° 25	609 856,13
26	Opération d'équipement n° 26	393 762,72
27	Opération d'équipement n° 27	332 057,05
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	81 025,63
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	64 632,62
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00

- Les recettes engagées non mises en recouvrement :

DETAIL DES RESTES A REALISER 2024 EN RECETTES		
Chap. / art.	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		22 742 275,90
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues)	22 742 275,90
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00

Les reports de crédits font l'objet d'une reprise au sein du budget supplémentaire dans la colonne « restes à réaliser ».

II.LA REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024

Le budget supplémentaire 2025 intègre les résultats reportés de l'exercice précédent à la section d'investissement conformément au compte financier unique de l'exercice 2024 et à la délibération d'affectation du résultat :

- Au compte 001 « résultat d'investissement reporté » la somme de 1 171 457.59 € en dépenses ;
- Au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 1 349 963.00 € en recettes de la section d'investissement ;
- Au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 354 922.86 € en recette.

III.LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR L'EXERCICE 2025

Cette décision modificative vient modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer les crédits supplémentaires à la section d'investissement et de fonctionnement.

Il est proposé d'abonder à la section de fonctionnement, les chapitres suivants :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » pour un montant total de 27 100.00 € au compte :

- 6156 « Maintenance » la somme de 6 400 €
- 6184 « Versements à des organismes de formation » la somme de 7 700 €
- 6188 « Autres frais divers » la somme de 13 000 €

Chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » au compte 6458 « cotisations aux autres organismes » la somme de 6500 €

- 6541 « Admission en non-valeur » la somme de 47 360 € ;
- 65811 « Autres » la somme de 29 000 €

Chapitre 68 « Dotations aux amortissements et aux provisions » au compte « Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » la somme de 244962 €.

Il est proposé d'inscrire à la section d'investissement, aux chapitres suivants :

Pour les dépenses

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » au compte 2181 « Installations générales, agencements et aménagements divers » la somme de 20 000 € ;

Chapitre 23 « Opérations en cours » pour un montant total de 643 365.65 €, comme suit :

- Opération 24 « Plan de relance résilience des réseaux » au compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » la somme de 67 055 €,
- Opération 26 « TEE - Transition énergétique » au compte 2315 « Installations, matériel et outillage technique » la somme de 599 055.65 €,

En conclusion

Le budget supplémentaire 2025 du syndicat s'élève à la somme de 24 447 161.80 €. Pour mémoire, le budget primitif s'élève à 26 487 674 €.

Le budget global de l'exercice 2025 est de 50 934 835.80 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2025

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article L.2311-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°DEL-2025-DAF-14 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 en date du 7 mars 2025,

Vu la délibération n°DEL-2025-DAF-19 adoptant compte financier unique 2024 voté le 13 juin 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2025 après s'être prononcé par chapitre.

Section de Fonctionnement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 011 "Charges à caractères général"	27 100,00 €			
Chapitre 012 "Charges de personnel et frais assimilés"	6 500,00 €			
Chapitre 65 "Autres charges de gestion courante"	76 360,90 €			
Chapitre 68 "Dotations aux amortissements et aux provisions"	244 962,00 €			
Dépenses	354 922,90 €			354 922,90 €
Recettes	0,00 €		354 922,90 €	354 922,90 €

Section d'investissement	Propositions nouvelles	Restes à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Chapitre 21 "Immobilisations Corporelles"	20 000,00 €			
Opération 24 "Plan de relance résilience des réseaux"	67 055,00 €			
opération 26 " TEE - Transition énergétique "	599 055,65 €			
Dépenses	686 110,65 €	22 234 670,66 €	1 171 457,59 €	24 092 238,90 €
Recettes	0,00 €	22 742 275,90 €	1 349 963,00 €	24 092 238,90 €

Article 2 : Précise que le budget supplémentaire est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2025, après le vote du compte financier unique de l'exercice 2024.

Article 3 : Le budget supplémentaire est voté en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Equilibre global du budget supplémentaire 2025			
	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	354 922,90 €	24 092 238,90 €	24 447 161,80 €
Recettes	354 922,90 €	24 092 238,90 €	24 447 161,80 €

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le jeudi 19 juin 2025

Président

DULAC Daniel

